

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE : -

Les membres du conseil, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 25 juin 2019, à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Zone : 103-A

**Cette demande est localisée comme suit : 3535 à 3540 rang Nord-Est
Lot 2 820 032**

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à ces dérogations.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 10^e jour du mois de juin deux mille dix-neuf.



Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 10^e jour de juin 2019, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de juin deux mille dix-neuf.



Jean-Francois Comeau, directeur général